

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 14 juin 2012

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2012-6-2-9

Service consulté

**CONTRAT THEMATIQUE TOURISME N 2 SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU
SUNDGAU PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS POUR
L'ACTION ESPACE VTT**

Résumé : En raison de difficultés, non imputables au maître d'ouvrage, rencontrées lors de la réalisation de l'action « Espace VTT », inscrite au Contrat Thématique Tourisme n°2 sur le Territoire de Vie du Sundgau, une prolongation du délai de validité des subventions accordées pour ce projet, est proposée.

Le Contrat Thématique Tourisme (CTT) n°2 sur le Territoire de Vie du Sundgau, approuvé par la Commission Permanente du 6 novembre 2009, vise à soutenir des actions majeures pour le développement du tourisme sur le territoire.

Le terme du contrat pour la réalisation des actions était fixé au 31 décembre 2010 et un bilan de son exécution a été présenté à la Commission Permanente le 8 juillet 2011.

Parmi les projets soutenus figure l'action « Espace VTT », portée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue et assistée techniquement par l'Office de tourisme intercommunautaire du Sundgau.

Cette action, qui s'inscrit dans la continuité du « Sundgau, Paradis du Vélo », vise à encourager le développement de l'itinérance et du tourisme vert dans le Sundgau et comporte :

- la création de zones multi-activités VTT au sein de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE ;
- le développement de circuits VTT sur tout le territoire du Sundgau.

Des subventions départementales d'un montant total de 23 000 € (dont 13 915 € en fonctionnement et 9 085 € en investissement), sur un montant total de projet de 123 256 €, ont été inscrites au Contrat Thématique Tourisme n° 2.

Lors de la présentation du bilan d'exécution du CTT n° 2, le 8 juillet 2011, la Commission Permanente a donné acte du retard pris par l'action A « Espace VTT » en raison de difficultés d'acquisition d'autorisations de passage et du report de la fin du projet en 2012.

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue a tenu régulièrement informé le Département de l'avancée du projet et a demandé officiellement la prolongation du délai de validité des subventions.

A ce jour, il reste à réaliser le balisage des circuits (fin prévue en septembre 2012) et leur mise en tourisme à l'issue de celui-ci.

Compte tenu du délai nécessaire pour la présentation des justificatifs de fin de travaux, il convient de prolonger le délai de validité des subventions allouées au titre du Contrat Thématique Tourisme n° 2, jusqu'au 30 juin 2013.

A noter que le solde de la subvention de fonctionnement fera l'objet d'une réinscription lors de la décision modificative n°1 de 2012.

Il est précisé qu'un bilan définitif de cette action sera réalisé ultérieurement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord sur la prolongation du délai de validité des subventions allouées à l'action « Espace VTT » inscrite au Contrat Thématique Tourisme n° 2 sur le Territoire de Vie du Sundgau et portée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, jusqu'au 30 juin 2013 ;
- prélever les crédits sur le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 204142 et sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 65734 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER